

BP REA Responsable d'Entreprise Agricole

PARCOURS EN FORMATION CONTINUE ET EN APPRENTISSAGE

- 🕒 • standard *formation continue* : 1 225 heures dont 900 heures en centre et 325 heures en entreprise
- standard *apprentissage* : sur 2 ans (dont 840 heures en centre soit 12 semaines par an)
- adapté : en fonction des acquis et des besoins
- 📅 entrée en septembre selon les compétences visées et/ou nécessaires
- ✅ formation diplômante - évaluations des compétences en situation professionnelle au cours de la formation, réalisation professionnelle et entretien d'évaluation
- 👥 • *formation continue* : tout public satisfaisant aux conditions d'admission au diplôme
- *formation apprentissage* : public éligible au contrat d'alternance, à partir de 16 ans
- accessible aux personnes en situation de handicap
- ✍️ • formation est dispensée en présentiel
- interventions de professionnels au centre de formation
- visites d'exploitations et de salons professionnels
- séminaire, travaux pratiques, autoformation, tutorat, visites...
- € tarifs accessibles sur notre site internet
- ⚙️ entrée sur dossier et entretien individuel
- ★ • 95% de réussite formation continu 2023
- 67 % de réussite en apprentissage 2023
- 78% de satisfaction en apprentissage 2023
- 69% de satisfaction en continu 2023

Le·la titulaire du **Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole** exerce le métier d'agriculteur·trice ou de salarié·e agricole hautement qualifié·e.

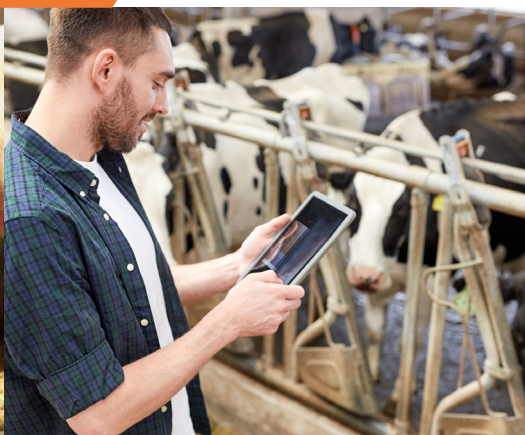
L'agriculteur·trice assume, seul ou avec ses associé·es, le pilotage de son entreprise. Il·elle est responsable des résultats de l'entreprise et de l'atteinte de ses objectifs technico-économiques, sociaux et environnementaux en respect avec la réglementation en vigueur.

Le·la salarié·e agricole hautement qualifié·e assure la maîtrise complète d'un atelier de productions animales et·ou végétales. Il·elle peut être amené·e à remplacer temporairement le·la chef·fe d'entreprise.

Ce diplôme permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer en demandant les aides à l'installation.

Diplôme de niveau 4 du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

- Taux de poursuite d'études 0%
- Taux d'interruption formation 35%
- Taux de rupture de contrat d'apprentissage 25%
- Insertion à 6 mois : 58%





CAPACITÉS VISÉES

La formation permet d'acquérir les compétences suivantes :

SE SITUER EN TANT QUE PROFESSIONNEL

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant et se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leur fondement, leur organisation.

PILOTER LE SYSTÈME DE PRODUCTION

Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements et gérer le travail.

CONDUIRE LE PROCESSUS DE PRODUCTION

Combiner les différentes activités liées aux productions et mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions.

VALORISER LES PRODUITS OU SERVICES DE L'ENTREPRISE

Commercialiser un produit ou un service et négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif.



ASSURER LA GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE DE L'ENTREPRISE

Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers; réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique.

COMPÉTENCES AU CHOIX

- Aménagement des abords de l'entreprise
- Arboriculture
- Conduite en sécurité d'engins agricoles
- Haies multifonctionnelles
- Traction animale
- Transformation des produits *lait, viande, légumes*

FINANCEMENT

Prise en charge de la formation : plusieurs modalités possibles en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Rémunération : en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Prenez contact pour étudier vos droits.

- **Demandeur·euse d'emploi** : aide au projet du Conseil Régional de Bretagne ou allocation Pôle Emploi
- **Salarié·e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation, dispositif Pro-A et autres dispositifs ...
- **Travailleur·euse indépendant·e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation ou autres dispositifs...
- **Alternance** : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

ÉTAPES POUR CANDIDATER

1. **Transmettre** un dossier de renseignements dûment complété (disponible sur notre site internet)
2. **Être admissible** au regard des conditions d'admission au diplôme et notamment :
Justifier d'un diplôme de niveau 3 (CAP /BEP) ou avoir réalisé une classe de seconde
OU avoir une expérience de 1 an dans le secteur professionnel ou 3 ans dans tout autre secteur

Pour définir votre parcours de formation nous vous proposerons un positionnement.



BP REA Responsable d'Entreprise Agricole

PARCOURS À DISTANCE : PLUSIEURS POSSIBILITÉS

- standard : différents parcours
- adapté : en fonction des acquis et des besoins

Parcours standard	Durée en heures		
	FAD	Centre	Entreprise
Regroupements	715	185	420

- différentes entrées possibles selon les compétences visées et/ou nécessaires
- formation diplômante - évaluations des compétences en situation professionnelle au cours de la formation, réalisation professionnelle et entretien d'évaluation
- pré-requis 1 : maîtrise des outils numériques : outils de bureautiques, connexion internet et utilisation de plate forme
- pré-requis 2 : autonome pour la planification de son travail
- tout public satisfaisant aux conditions d'admission au diplôme
- accessible aux personnes en situation de handicap
- cours, autoformation, formation à distance, situations de travail, travaux de groupe...
- tarifs accessibles sur notre site internet
- entrée sur dossier et entretien individuel
- 87.5% de réussite : 2023
- 88.25% de satisfaction : 2023

Le·la titulaire du **Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole** exerce le métier d'agriculteur·trice ou de salarié·e agricole hautement qualifié·e.

L'agriculteur·trice assume, seul ou avec ses associé·es, le pilotage de son entreprise. Il·elle est responsable des résultats de l'entreprise et de l'atteinte de ses objectifs technico-économiques, sociaux et environnementaux en respect avec la réglementation en vigueur.

Le·la salarié·e agricole hautement qualifié·e assure la maîtrise complète d'un atelier de productions animales et/ou végétales. Il·elle peut être amené·e à remplacer temporairement le·la chef·fe d'entreprise.

Ce diplôme permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer en demandant les aides à l'installation.

Diplôme de niveau 4 du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.





CAPACITÉS VISÉES

La formation permet d'acquérir les compétences suivantes :

SE SITUER EN TANT QUE PROFESSIONNEL

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant et se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leur fondement, leur organisation.

PILOTER LE SYSTÈME DE PRODUCTION

Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements et gérer le travail.

CONDUIRE LE PROCESSUS DE PRODUCTION

Combinaison des différentes activités liées aux productions et mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions.

VALORISER LES PRODUITS OU SERVICES DE L'ENTREPRISE

Commercialiser un produit ou un service et négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif.



ASSURER LA GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE DE L'ENTREPRISE

Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers; réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique.

COMPÉTENCES AU CHOIX

Contactez le Centre

FINANCEMENT

Prise en charge de la formation : plusieurs modalités possibles en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Rémunération : en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Prenez contact pour étudier vos droits.

- **Demandeur·euse d'emploi** : aide au projet du Conseil Régional de Bretagne ou allocation Pôle Emploi
- **Salarié·e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation, dispositif Pro-A et autres dispositifs ...
- **Travailleur·euse indépendant·e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation ou autres dispositifs...

ÉTAPES POUR CANDIDATER

1. **Transmettre** un dossier de renseignements dûment complété (disponible sur notre site internet)
2. **Être admissible** au regard des conditions d'admission au diplôme et notamment :
Justifier d'un diplôme de niveau 3 (CAP /BEP) ou avoir réalisé une classe de seconde
OU avoir une expérience de 1 an dans le secteur professionnel ou 3 ans dans tout autre secteur

Pour vérifier les pré-requis et définir votre parcours de formation nous vous réaliserons un positionnement.

